

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA  
VILLE DE VILLE-MARIE

2 octobre 2017

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 2 octobre 2017, à 20 h 01, à laquelle étaient présents :

MM. Bernard Flebus, maire  
Mario Lefebvre, conseiller  
Richard Cardinal, conseiller  
Yves S. Bergeron, conseiller  
Richard Dessureault, conseiller  
Michel Roy, conseiller  
M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère

Était absent : Aucun

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Bernard Flebus, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

MOT DU MAIRE

M. le maire dépose un bilan de ses deux mandats.

281-10-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Mot du maire
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions de l'auditoire
6. Adoption procès-verbaux
  - 6.1 Procès-verbal du 18 septembre 2017
7. Administration
  - 7.1 Approbation des comptes du mois de septembre 2017
  - 7.2 Contrat de location – Club de l'Âge d'Or Arc-en-ciel 50 +
  - 7.3 Contrat de location – Cercle des fermières
  - 7.4 Politique administrative des cadres 2017-2021
  - 7.5 Dépôt du rapport financier comparatif – Année précédente et année courante
  - 7.6 Dépôt du rapport financier comparatif – Année courante et budget
8. Transport
  - 8.1 Appel d'offres – Installation des lampadaires DEL
9. Santé et bien-être
  - 9.1 Office municipal d'habitation (OMH) – Budget révisé
10. Urbanisme et développement du territoire

- 10.1 Demande de délai supplémentaire – Déplacement remise du 45, rue Dollard
- 10.2 Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- 10.3 Demande d'un emplacement gratuit – Conteneur de 40 pieds
- 10.4 Nomination membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 11. Loisirs et culture
  - 11.1 Soumission – Fleurs et Jardins 2000 inc.
- 12. Divers
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

282-10-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**ADMINISTRATION**

283-10-17

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des déboursés, pour la période du mois d'août 2017, s'élevant à 248 684,11 \$, les salaires payés relativement à la même période s'élevant à 69 300,40 \$ ainsi que la liste des comptes à payer du mois d'août 2017 s'élevant à 357 117,22 \$ soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

284-10-17

CONTRAT DE LOCATION – CLUB DE L'ÂGE D'OR ARC-EN-CIEL 50+

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent revoir la tarification à la baisse pour la location du local du Club de l'Âge d'Or Arc-en-Ciel 50+;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale n'a pas été en mesure de retrouver les contrats de location antérieurs;

CONSIDÉRANT l'importance de conclure un contrat de location en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint M. Daniel Grenier a présenté le contrat de location à l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location est à la satisfaction de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville aura besoin d'un local en 2018 pour accueillir le camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint a demandé à l'organisme la possibilité d'utiliser le local au cours des mois de juin, juillet et août 2018 pour le camp de jour, moyennant la gratuité du local;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est en faveur et accepte la demande.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le contrat de location comme déposé par le directeur adjoint.

DE NE PAS facturer le loyer à l'organisme pour les mois de juin, juillet et août 2018 étant donné l'utilisation du local par la Ville pour le camp de jour.

QUE le directeur général et le directeur général adjoint soient mandatés pour signer le contrat de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

285-10-17

#### CONTRAT DE LOCATION – CERCLE DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent revoir la tarification à la baisse et offrir la gratuité à l'organisme le Cercle des fermières;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale n'a pas été en mesure de retrouver les contrats de location antérieurs;

CONSIDÉRANT l'importance de conclure un contrat de location en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint M. Daniel Grenier a présenté le contrat de location à l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location est à la satisfaction de l'organisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Cardinal, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER le contrat de location comme déposé par le directeur adjoint.

QUE le directeur général et le directeur général adjoint soient mandatés pour signer le contrat de location.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### POLITIQUE ADMINISTRATIVE DES CADRES 2017-2021

Ce point est reporté à une prochaine séance

286-10-17

#### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF – ANNÉE PRÉCÉDENTE ET ANNÉE COURANTE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le rapport financier comparatif de l'année précédente et de l'année courante, et ce, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

287-10-17

#### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER COMPARATIF – ANNÉE COURANTE ET BUDGET

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Martin Lecompte, dépose le rapport financier comparatif de l'année précédente et de l'année courante, et ce, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### ***TRANSPORT***

288-10-17

#### ADJUDICATION DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES – INSTALLATION DES LAMPADAIRES DEL

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres VM-2017-TP-06 « Installation de lampadaires DEL » s'est déroulée le 15 septembre 2017, à 11 h;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été inscrites au rapport de soumission et sont conformes soit :

- Champoux Électrique
- Les Installations électriques Gadi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADJUGER l'appel d'offres VM-2017-TP-06 « Installation de lampadaires DEL » à Champoux Électrique d'une somme de 21 360,17 \$, taxes incluses selon les conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***SANTÉ ET BIEN-ÊTRE***

289-10-17

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) – BUDGET RÉVISÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) a présenté son budget révisé 2017;

CONSIDÉRANT QU'étant donné sa participation financière la Ville doit approuver le budget;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville prévue est d'une somme de 18 045 \$ pour l'exercice 2017.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER le budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) du 12 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE***

290-10-17

**DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE – DÉPLACEMENT BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE DU 45, RUE DOLLARD**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 256-09-17 mentionne le délai de déplacement du bâtiment complémentaire du 45, rue Dollard pour la fin septembre;

CONSIDÉRANT QUE le futur propriétaire Monsieur Daniel Riopel mentionne qu'il fera l'acquisition de la propriété le 29 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire actuelle ne peut effectuer elle-même le déplacement de la remise;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Riopel demande de retarder le délai de déplacement de la remise à la fin du mois de novembre.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACQUIESCER à la demande du propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Ce point est reporté à une prochaine séance.

DEMANDE D'UN EMPLACEMENT GRATUIT – CONTENEUR DE 40 PIEDS

Ce point est retiré de la séance.

291-10-17

NOMINATION MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8 du règlement n° 486, le conseil municipal peut renouveler le mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme après deux ans de service;

CONSIDÉRANT QUE M<sup>me</sup> Nycole Rivest mentionne son intérêt à poursuivre son mandat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M<sup>me</sup> Nycole Rivest à titre de membre résident de la Ville de Ville-Marie au comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***LOISIRS ET CULTURE***

292-10-17

SOUSSION – FLEURS ET JARDINS 2000 INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose de 187 bacs de fleurs;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de fleurs doit se faire à l'automne;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée à l'entreprise Fleurs et Jardins 2000 inc. pour l'achat de fleurs et la confection des 187 bacs de fleurs pour la saison 2018;

CONSIDÉRANT QUE la demande de soumission consiste à l'achat de fleurs et de terre, à la confection, la fertilisation, l'entretien et l'entreposage en serre jusqu'au 15 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE le prix de la soumission est de 2 992 \$ pour l'achat de fleurs et de 4 488 \$ pour la confection, pour un montant total de 7 480 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise procèdera au choix des fleurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à fournir les bacs à l'entreprise, dès que possible au printemps 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville prend en charge l'installation et l'entretien des bacs tout au cours de l'été.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la soumission comme déposée pour un montant de 7 480 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### ***DIVERS***

**M. Yves S. Bergeron, conseiller mentionne son intérêt sur le sujet, il quitte la salle il est 20 h 17.**

293-10-17

### **LOCATION DE TERRE- GROUPE YVES S. BERGERON**

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Yves S. Bergeron dépose une offre de location pour 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise désire faire des investissements sur cette terre agricole;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location devra être revu et corrigé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Mario Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'administration générale produise un contrat de location approprié à la demande de l'entreprise pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**M. Yves S. Bergeron, conseiller est de retour il est 20 h 30**

294-10-17

MAUVAISE CRÉANCE – TAXATION TERRAIN 71, RUE DES OBLATS NORD

CONSIDÉRANT QUE le promoteur n'a pas réalisé son projet et que la Ville a repris le terrain du 71, rue des Oblats Nord en décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien propriétaire ne répond plus à nos appels et qu'il est évident qu'il ne désire pas régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la facture est de 580,73 \$;

CONSIDÉRANT l'importance du montant et des énergies administratives à déployer pour assurer le paiement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Dessureault, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'INSCRIRE le montant de 580,73 \$ comme mauvaise créance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

295-10-17

VENTE DU LOT 3 100 096 – TERRAIN 71, RUE DES OBLATS NORD

CONSIDÉRANT QUE Scie et Marine Ferron ltée démontre un intérêt pour l'achat du terrain du 71, rue des Oblats Nord en déposant une offre au montant de 75 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil mentionnent que cette offre est acceptable;

CONSIDÉRANT QUE l'achat sera conditionnel au financement du projet par le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE le terrain demeure réservé pour une période de 60 jours à l'acheteur;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat/vente devra être signée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur a produit des plans préliminaires.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Parent, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite promesse d'achat/vente concernant le lot 3 100 096.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



296-10-17

PROJET SKI BUS – MONT KANASUTA

CONSIDÉRANT QUE ce projet est actuellement administré par Généraction;

CONSIDÉRANT QU'en 2018 Généraction ne pourra plus soutenir administrativement ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville dispose du personnel et de l'équipement informatique pour administrer ce genre de projet;

CONSIDÉRANT QUE l'autobus est très utilisé;

CONSIDÉRANT QU'il est important de maintenir ce service;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour la Ville serait minime par rapport au service offert.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Michel Roy, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉSIGNER le personnel de la Ville comme gestionnaire du projet SKI Bus pour l'année 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

297-10-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Bernard Flebus, maire, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Bernard Flebus  
Maire

Martin Lecompte  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier